



128221 - Victime de crises d'épilepsie, doit -il en informer sa fiancée

question

Je suis confronté à des crises d'épilepsie depuis mon adolescence. Je me soigne régulièrement. Je croyais que la maladie allait disparaître avec l'âge. Mais le médecin traitant m'a dit qu'il était sûr à 90 pour cent que la maladie durera toute ma vie. Maintenant, je veux me marier. Dois-je mettre ma fiancée au courant de mon état de santé ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le fiancé doit informer sa fiancée de tout défaut pouvant avoir un impact sur la vie conjugale, notamment sur son aptitude à bien respecter les droits de son épouse et de ses enfants. Il doit l'informer de tout ce répugne à l'épouse. Puisque l'épilepsie entre dans ce cadre, il faut la révéler calirement.

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le raisonnement par analogie veut que tout défaut qui pourrait susciter de la répugnance à l'un des époux et ne permettrait pas de réaliser l'objectif du mariage en termes de compassion et d'affection, donne à l'autre époux le choix (d'accepter ou de rejeter la conclusion du mariage) Extrait de Zaad al-Maad (5/166)

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « ce qui est juste est que le défaut est tout ce qui empêche l'atteinte de l'objectif du mariage. Il n'y a aucun doute que la jouissance, le service et la procréation font partie des buts du mariage. Ce qui empêche de les réaliser est un défaut. Si l'un des époux découvrait que l'autre est stérile, cela constitue un défaut. » Extrait de charh al-Moumtie (12/220).

Cheikh Salih al-Fawzan (puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: « mon frère est épileptique mais cela ne l'empêche pas de pouvoir avoir un rapport intime. Il a initié des fiançailles



avec une femme. Doit-il informer celle-ci de son état de santé avant d'aller plus loin ou pas?

Voici sa réponse: « oui, chacun des futurs époux doit révéler à l'autre ses défauts physiques avant la conclusion du mariage car c'est une exigence de la sincérité et parce que c'est plus à même de renforcer la cohésion du futur ménage et de le débarrasser de contentieux. Chaque partie de s'engager dans l'union en connaissance de cause car il n'est permis ni de tricher ni de dissimuler. » Extraitt d'al-Moutaqa min fatawa al-Fawzan.

En somme, tu dois révéler ce défaut à la fille que tu veux épouser pour qu'elle accepte de t'épouser en connaissance de cause et que tu sois à l'abri de la tricherie et de la dissimulation.

Nous demandons à Allah le Très-haut de t'accorder la guérison et le bien-être et de te mettre à l'abri de toute maladie.

Allah le sait mieux.